

CONTRAT DE LOCATION

Camping La Viste - Rousset

Conditions générales d'admission

- 1- La prise de possession de la location a lieu à partir de quinze heure et sera libérée impérativement le matin du départ avant dix heure.
- 2- Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins devra être signalée à l'arrivée.
- 3- Le paiement du solde sera fait lors de votre arrivée.
- 4- Tout matériel manquant ou détérioré sera à votre charge.
- 5- En cas de départ anticipé, la totalité des jours réservés sera due.
- 6- Tout retard éventuel de votre arrivée devra être signalé dans les 24 heures. Passé ce délai, la réservation sera annulée.
- 7- Lors de votre départ, il sera nécessaire de laisser la location dans un état de propreté impeccable, (pensez à ceux qui vous succéderont). Une caution de 150 € sera demandée lors de l'arrivée (empreinte de carte bancaire), et restituée après votre départ (un montant de 50 € sera retenu sur la caution si le ménage n'est pas fait).
- 8- Les animaux sont acceptés, tenus en laisse, et en aucun cas ils ne devront être laissés enfermés ou attachés en l'absence de leur maître.
- 9- Il est formellement interdit de fumer dans les locations.

En cas de non notification écrite du présent contrat dans les 8 jours, celui-ci sera considéré comme accepté.

Sabine Ubrun